

Eléments techniques pour le récolement d'une passe à bassins successifs

Objectif		Vérifier la conformité de l'ouvrage aux plans d'exécution et valider, le cas échéant, les modifications intervenues en phase chantier sous réserve qu'elles n'altèrent pas l'efficacité du dispositif de franchissement
Principe		Comparer la géométrie du génie civil entre réalisé et plans d'exécution et vérifier la conformité des conditions d'écoulement (dans les conditions de débit de la plage de fonctionnement)
Conformité Du génie civil	Plan de situation	Conformité localisation
	Plans d'exécution	Version des plans d'exécution approuvés par l'autorité administrative
	Géomètre expert	Levers topographiques effectués préalablement par un géomètre expert à la charge du maître d'ouvrage
	Points de mesure	<p>Pour chaque bassin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cote fond au milieu du bassin (F) - largeur (l) et longueur (L). Tolérance de l'ordre de 2cm pour ces deux valeurs - cote déversement échancrure aval (Cd) Tolérance maximale de 1cm - largeur échancrure (le). Tolérance maximale de 1cm - calage général du dispositif <p>(Préférable de procéder à ces mesures passe non alimentée)</p>
Conformité écoulements		<p>Cotes niveau d'eau amont et niveau d'eau aval</p> <p>Cote niveau d'eau de chaque bassin mesurée dans zone à plus faible batillage</p> <p>Calcul des dénivelés entre bassins. Tolérance $\approx 5\%$</p> <p>Dénivelé bassin aval-bief aval</p> <p>Débit d'alimentation et débit d'attrait</p>
Récolement		<p>Procès verbal de récolement co-signé par l'autorité administrative et le maître d'ouvrage, auquel sont annexés les plans récolés utilisés lors des contrôles ultérieurs de conformité</p> <p>En cas de demande de modification, PV de réunion et report de l'édition du PV de récolement définitif dans l'attente de la réalisation des modifications</p>

